

**Modalités pratiques en cas de symptômes ou de cas avérés
de COVID-19 en garderies postsecondaires**
(11 September 2020)

*Message de la part de Mr LOOP Philippe (chef de département CPE ff) -
English version will follow on Monday*

Chers parents,

Nous espérons que la rentrée de votre enfant dans nos garderies s'est bien passée.

Comme annoncé dans notre courrier du 2 septembre 2020 , nous sommes maintenant en mesure de vous communiquer les modalités pratiques d'application des dispositions prévues par la circulaire 7713 accessible [ici](#).

Ces modalités ont été établies sur base des dispositions pratiques annoncées par les Écoles européennes au cours de ces derniers jours. En effet, étant donné que vos enfants fréquentent l'école avant d'être accueillis en garderie, il était essentiel pour nous d'assurer la plus grande cohérence possible avec ces dernières.

1. Procédure à suivre si un enfant ou un éducateur développe des symptômes

Si un enfant ou un éducateur présente **au moins un des symptômes suivants** sans autre cause évidente :

- § fièvre
- § toux
- § difficultés respiratoires
- § douleur thoracique
- § perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente

OU

S'il présente **au moins deux des symptômes suivants** sans autre cause apparente :

- § douleurs musculaires
- § fatigue
- § rhinite
- § maux de gorge
- § maux de tête
- § perte d'appétit
- § diarrhée aqueuse

OU

En cas d'aggravation des symptômes respiratoires chroniques (personnes qui souffrent d'asthme chronique, toux chronique, etc.),

L'enfant ou l'éducateur doit rester à la maison et contacter son médecin traitant qui décidera de la suite.

2. Mesures à prendre lorsqu'un enfant est testé positif au COVID 19 ou s'il présente des symptômes de COVID 19

a. Pour les enfants de maternelle

S'il n'y a pas eu de test: l'élève revient à la garderie suivant l'avis médical et le certificat médical délivré par le médecin.

S'il y a eu test:

- **Négatif:** retour à la garderie suivant l'avis médical défini par le certificat médical.
- **Positif:** quarantaine. L'enfant peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre les 3 derniers jours et s'il y a amélioration de son état de santé.

b. Pour les enfants du primaire et du secondaire

Un test doit être effectué, tant que les résultats ne sont pas connus, l'enfant doit rester à la maison.

- **Si le test est négatif:** retour à la garderie suivant l'avis médical défini par le certificat médical.
- **Si le test est positif:** quarantaine. L'enfant peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre les 3 derniers jours et s'il y a amélioration de son état de santé.

Attention: pour les élèves de secondaire, en cas de test négatif après un contact étroit avec un cas confirmé, l'élève doit rester à la maison pendant 14 jours ou arrêter la quarantaine après un autre test négatif prescrit par le médecin traitant.

3. Que dois-je faire si mon enfant est testé positif au COVID19

Si votre enfant a été testé positif au COVID19, nous vous demandons de communiquer le résultat positif du test COVID19 ou toute autre information ayant conduit à identifier votre enfant comme cas COVID19 (enfants de maternelle) au plus vite, **en utilisant exclusivement l'adresse e-mail dédiée suivante et en spécifiant dans l'objet du message: «CAS POSITIF»:**

OIB-CPE-INFORMATIONS-CORONAVIRUS@ec.europa.eu

- Cette boîte e-mail sera gérée dans la plus stricte confidentialité.

- Nous vous demandons de communiquer:
 - le nom, prénom de l'enfant,
 - la date du test
 - le dernier jour de fréquentation des garderies
- Nous vous demandons de nous aider à identifier rapidement les contacts que votre enfant a eus avec d'autres enfants ou membres du personnel afin d'informer ces derniers des mesures à prendre et ce, en vue de limiter la transmission du virus et afin de réduire le risque de voir apparaître un «cluster» au sein de nos garderies.
- **Il vous est demandé d'informer également l'école que fréquente votre enfant ainsi que, le cas échéant, l'APEEE (transport, cantine, périscolaire)** en suivant les procédures définies par celles-ci.
- L'OIB met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles afin de garantir la sécurité de vos données personnelles. Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez à tout moment exercer vos droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données. Vos données ne sont pas partagées avec des tiers non autorisés.

4. Quelles seront les conséquences s'il y a UN cas COVID19 confirmé dans le groupe de mon enfant?

a. Pour les groupes de maternelle et de primaire

Le groupe poursuit normalement ses activités et les parents sont informés du cas.

Pas de test ni de quarantaine pour les autres enfants et l'éducateur.

Il faut rester attentif aux symptômes des élèves et adultes du groupe durant 14 jours.

b. Pour les groupe de secondaire

i. Si les règles de distanciation sociale ont été respectées

Le groupe poursuit ses activités normalement et les parents sont informés du cas.

Pas de test et de quarantaine pour les autres enfants et l'éducateur du groupe.

Il faut rester attentif aux symptômes des élèves et adultes du groupe durant 14 jours.

ii. Si les règles de distanciation sociale n'ont pas été respectées pendant plus de 15 minutes

Les enfants et l'éducateur sont considérés comme des contacts à haut risque et :

- Mise en quarantaine et test obligatoire pour l'enfant

- **Si test négatif:** l'enfant doit rester à la maison pendant 14 jours ou stopper la quarantaine après un autre test négatif prescrit par le médecin traitant
- **Si test positif:** quarantaine. L'élève peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre durant les 3 derniers jours et s'il y a amélioration de l'état de santé

5. Mesures pour les éducateurs présentant des symptômes

Nos éducateurs (maternel, primaire, secondaire) portent tous le masque et/ou respectent les mesures de distanciation sociale et appliquent des mesures d'hygiène renforcées.

Si un éducateur est confirmé COVID19, il contacte immédiatement sa hiérarchie qui évalue avec lui si les mesures de port de masque / distanciation sociale ont pu être bien respectées.

Si un éducateur présente des symptômes et répond à la définition de cas possible COVID-19, il doit être écarté et testé.

Si le test est positif, c'est un cas confirmé et l'éducateur est mis en quarantaine et les parents informés.

Conséquences pour la collectivité en maternelle

Le groupe est considéré comme contact haut risque et doit être fermé pendant 14 jours.

Conséquences pour la collectivité en primaire et secondaire

Si la distance physique (plus d'1,5m) a bien été respectée par l'éducateur, les enfants sont contacts à bas risque.

Il n'y a alors pas de test ni de quarantaine mais une information doit être transmise aux parents. Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les enfants et adultes avec lesquels il a été en contact.

Les enfants du groupe peuvent continuer à fréquenter normalement la garderie.

6. Mesures à partir de DEUX cas COVID 19 confirmés dans un groupe dans les 14 jours

Quel que soit le niveau scolaire:

- Tout le groupe doit être testé (maternelles si possible)
- Information immédiate des parents
- Fermeture du groupe et quarantaine de 14 jours pour tout le groupe

7. Mesures pour les enfants cohabitants d'un cas COVID-19

a. Maternelle

- Pas de test

- Quarantaine obligatoire et l'enfant ne peut revenir à la garderie que 14 jours après le contact à haut risque avec le membre de la famille infecté OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile.
- Si l'élève devient symptomatique en cours de quarantaine, il est considéré comme un cas confirmé.

Le groupe continue son activité normalement

b. Primaire et secondaire

- Test obligatoire
 - **Si négatif:** l'enfant doit rester à la maison pendant 14 jours OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile ou stopper la quarantaine après un autre test négatif prescrit par le médecin traitant.
 - **Si test positif:** quarantaine. L'enfant peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre durant les 3 derniers jours et s'il y a amélioration de l'état de santé

Le groupe continue son activité normalement

8. Un enfant a été en contact avec un enfant qui a eu un contact prolongé/étroit avec une personne testée positive au COVID-19

Aucune mesure à prendre

OIB/CPE 11/09/2020